



Propriété informatique site

Par **webadmin**, le **24/09/2014** à **11:57**

Je viens car j'ai quelques informations a vous demander.
Je suis administrateur d'un site web pour une association.
Le truc c'est que tout est a mon nom concernant le site internet. (hébergeur, base de donnée, mail envoyer etc.) le site internet est en lui même un CMS.
Il y a quelques mois j'ai été contraint de démissionner de cet association pour des raisons diffamatoires. actuellement hébergement de ce site arrive a expiration bientôt. j'ai eu donc la bonne surprise de voir que j'ai été bannis de mon propre site par les administrateur secondaire du site. j'ai donc decider de recuperer mes droits dans le but suivant:
Annoncer la fin de l'hebergement
Ouvrir les section forum a tous les membres de cet association pour récupérer leurs données (video images ou archives de posts.
entre temps j'ai reçu des menace sur mon skype comme quoi je piratais, modifiais et donnees accès a des informations sensibles. Après vérification des ces dites données sensible il s'agissait en faite de propos diffamatoire sur plusieurs personnes.
Dés lors en tant qu'admin dit suprême " créateur, instalateur" il me menace de porter plainte pour avoir reveler ces informations aux membres de leurs associations.
Peuvent til le faire? ce site ne m'appartiens t-il pas?
Aurais je du sevir lorsque ces propos ont été tenus?
Il s'agit du CMS e107 dépendant de GNU.
Le forum n'a subis aucune forme de charte (aucun règlement en faite)
Cordialement